

MAITRE D'OUVRAGE		CCALF					
PARTENAIRES IDENTIFIES (Niveau 2)		Communes, Club Climat, ADEME, DDT, DREAL, Région, porteurs d'actions, Aduhme					
Transversal	Agriculture	Economie	Mobilité	Habitat	Administration exemplaire		
X					x		
Action TV1		Animer, suivre et évaluer le PCAET					
Contexte et enjeux de l'action							
Pour s'assurer de la bonne mise en oeuvre du PCAET et d'une dynamique de territoire, il est nécessaire de mettre en place des dispositifs de suivi et de les animer.							
Description détaillée de l'action							
<p>1) Doter la politique climat air énergie de moyens humains :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Rôle du responsable du service énergie et développement durable : chargé de l'animation du PCAET et du suivi de sa mise en oeuvre. * Identification d'un référent technique au sein d'Ambert Livradois Forez pour chacune des fiches actions. Cette personne sera chargée de la bonne mise en oeuvre de l'action concernée. * Appui fort des partenaires techniques : Ces partenaires sont identifiés dans les fiches actions pour des missions de conseil, d'accompagnement et d'animation. <p>2) Animer et suivre la mise en oeuvre du PCAET :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Diffusion d'un livrable à l'attention des élus et des partenaires afin de vulgariser le PCAET d'Ambert Livradois Forez. * Réunions de la Commission énergie et développement durable de la collectivité : suivi régulier de l'avancement, propositions de réajustements et de nouvelles pistes pour l'avenir. * Constitution d'un comité de pilotage mixte TEPOS/PCAET : 1 réunion par an, membres de la commission/agents ALF porteurs d'actions/partenaires/financeurs TEPOS. * Réflexion en vue de créer une instance ad hoc (ex : Club Climat) dans laquelle seraient associés des habitants et/ou des acteurs économiques volontaires du territoire : 1/2 fois par an. * Réalisation et publication d'un rapport annuel d'avancement qui pourra être intégré au rapport annuel que doit établir la collectivité. * Valorisation des bonnes pratiques à promouvoir via le futur magazine territorial. <p>3) Evaluation du PCAET :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Evaluation intermédiaire à 3 ans (2024) * Evaluation finale à 6 ans (2027) <p>Les évaluations porteront sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'avancée de la mise en oeuvre des actions en faisant le bilan des actions réalisées et en justifiant les actions en attente. - Un bilan du rôle des différentes parties prenantes (gouvernance, partenaires, porteurs d'actions, suivi citoyen...). - L'évaluation de la mise en oeuvre effective des moyens prévus dans le cadre du PCAET (investissement, études, animation...). - L'évaluation des impacts des actions et la mise à jour des indicateurs clés du territoire associés au diagnostic territorial. - La comparaison, selon ces indicateurs, de la trajectoire suivie par le territoire avec la trajectoire stratégique retenue dans le cadre du PCAET. - Une présentation des actions correctives, modifications de gouvernance et des moyens supplémentaires proposés permettant d'assurer la mise en oeuvre effective du PCAET et le suivi de la trajectoire stratégique retenue. <p>Cette évaluation fait l'objet d'un rapport mis à disposition du public.</p>							
Impacts et mise en oeuvre de l'action							
Mobilisation et sensibilisation	Adaptation	Qualité de l'air	Energie renouvelables	Consommation d'énergie	Gaz à effet de serre	Développement territorial	Séquestration Carbone
+++	+	+	+	++	+	+++	+
CONDITIONS DE LA REUSSITE		Implication des collègues et des partenaires sur le long terme Eviter la multiplication des rapports et réunions Proposer des temps de rencontres conviviales pour fédérer les différents acteurs (Club Climat + COPIL) Gouvernance commune PCAET/TEPOS Qualité du livrable réalisé					
INDICATEURS DE SUIVI (OBJECTIF)		Sujets traités dans le magazine territorial, Nombre de participants au COPIL Mixte, Bilans des évaluations. Moyens humains dédiés à l'animation du PCAET, Nombre de membres dans l'instance ad hoc, Nombre de réunions de l'instance ad hoc.					
PRECONISATIONS ENVIRONNEMENTALES ISSUES DE L'EES		Action sans impact environnemental négatif à éviter, réduire ou compenser.					
ELU REFERENT		Vice Président en charge de l'énergie et du développement durable : François DAUPHIN					
AGENT REFERENT ALF		Responsable service énergie et développement durable					
LOCALISATION		Arlanc					
CALENDRIER DE L'OPERATION		<ul style="list-style-type: none"> - Un comité de pilotage annuel - Bilan annuel des actions - Publication dans le magazine territorial : 2 fois par an - Evaluation à mi-parcours (3 ans) rendue publique sur le site de la CC 					
MOYENS		Animation et suivi : Temps d'agents (Pas de recrutement spécifique. 3 personnes dans le service. Responsable en charge du PCAET + 2 agents en charge du suivi et de la mise en oeuvre de certaines actions + Référents en interne pour chaque action) Diffusion d'un livrable : 1 800€ TTC					
TYPES DE DEPENSES		Fonctionnement					
PARTENAIRES TECHNIQUES		DDT					
PARTENAIRES FINANCIERS		Sans objet					

MAITRE D'OUVRAGE		CCALF					
PARTENAIRES IDENTIFIES (Niveau 2)		Communes, Club Climat, ADEME, Aduhme					
Transversal	Agriculture	Economie	Mobilité	Habitat	Administration exemplaire		
X					X		
Action TV2		Se doter de moyens financiers pour mettre en œuvre le PCAET					
Contexte et enjeux de l'action							
L'analyse des actions prévues montre que les objectifs stratégiques du PCAET seront difficilement atteints à l'aide des moyens existants. Afin de démultiplier les effets du PCAET, le territoire doit donc mener une veille active sur les moyens financiers qu'il peut déployer pour mettre en œuvre ses actions.							
Description détaillée de l'action							
<p>Mener une veille active sur les différents financements possibles pour renforcer le budget de la politique climat air énergie :</p> <ul style="list-style-type: none"> *Mener une veille sur les fonds français et européens existants ; *Répondre aux Appels À Projets (AAP) et Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) lorsque cela est pertinent ; *Recenser régulièrement les financements publics existants ; *Valoriser les Certificats d'Economie d'Énergie (CEE) des communes et de la communauté de communes lorsque cela est possible ; *Etudier la mise en place de Contrats de Performance Énergétique sur le patrimoine public de la communauté de communes et des communes pour des projets d'envergure. *S'investir dans un TEPOS 2 pour la mise en oeuvre des actions du PCAET <p>Identifier les économies réalisées grâce à des actions de maîtrise de l'énergie ou d'efficacité et solliciter l'avis des élus pour affecter tout ou partie de ces "recettes" au budget de la politique énergétique.</p>							
Impacts et mise en œuvre de l'action							
Mobilisation et sensibilisation	Adaptation	Qualité de l'air	Energie renouvelables	Consommation d'énergie	Gaz à effet de serre	Développement territorial	Séquestration Carbone
+++	+	+	+	++	+	+	+
CONDITIONS DE LA REUSSITE		Capacité à répondre aux appels à projets					
INDICATEURS DE SUIVI (OBJECTIF)		Moyens financiers dédiés à la politique air énergie climat.					
PRECONISATIONS ENVIRONNEMENTALES ISSUES DE L'EES		Action sans impact environnemental négatif à éviter, réduire ou compenser.					
ELU REFERENT		Vice Président en charge de l'énergie et du développement durable : François DAUPHIN					
AGENT REFERENT ALF		Responsable service énergie et développement durable					
LOCALISATION		Arlanc					
CALENDRIER DE L'OPERATION		<ul style="list-style-type: none"> - Veille active sur les moyens financiers dès le lancement du PCAET - A mi-parcours, évaluation des moyens mis en œuvre au regard des objectifs et impacts attendus. 					
MOYENS		Veille active					
TYPES DE DEPENSES		Fonctionnement (temps d'agents)					
PARTENAIRES TECHNIQUES		ADUHME, ADIL, ADEME					
PARTENAIRES FINANCIERS		ADEME (financement de postes et d'actions)					